ANNEXE 3
PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL
ÉTABLI PAR UN OPÉRATEUR QUALIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

DATE DU CONTRÔLE	20 mars 2008	
N° DE CONTRÔLE	7320190	
CARROSSIER (nom et adresse)	FREDERIC PIN S.A.S 15 RUE CHAMP DOLIN 69800 ST PRIEST	
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION	28 février 2010	(Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2):

(D 1)	Marque	RENAULT
(D 2)	Type Variante Version :	24CPA16 RC2 41E13
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	VF624CPA000001603
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	26 120
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l' Etat (PTRA) (kg)	40 120
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	11 035
(G 1)	Poids à vide national (PV) (kg)	10 960
(J 1)	Genre national (3) .	CAM
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale) (4)	BEN AMO
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes: (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1). (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V7), (V 9)

DIMENSIONS Longueur: L = 8,010 m Largeur: l = 2,550 m Surface: Lx l = 20,426 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, FREDERIC PIN SAS, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R. 323-25 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur:
 - ~~dans sa notice descriptive (1)~~
 - dans l'accord fourni par son service technique (1);
 - et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
 - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur;
 - le genre J1 n'est pas TCP;
 - le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à : Saint Priest
Le : 20 mars 2008
Signature et cachet du carrossier qualifié

Frédéric PIN S.A.S.
15,Rue Champ Dolin
69800 SAINT PRIEST

(1) Rayer la ou les mentions inutiles
(2) Références communautaires de la directive 1 9991371CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP